

**CALENDRIER TEMPS PARTIEL 2024-2025**

<b>Dates</b>	<b>Opérations de gestion</b>
Du lundi 18 décembre 2023 au jeudi 11 janvier 2024	- Recueil des demandes de travail à temps partiel
Du vendredi 12 janvier au vendredi 9 février 2024	- Examen des situations par les chefs d'établissement en fonction des DG.  - Saisie dans le module GIGC et renvoi des formulaires de demande à DPE.
Lundi 18 mars 2024	- Notification des refus de temps partiel par courriel aux chefs d'établissement.
À partir du jeudi 21 mars 2024	- Notification du refus de temps partiel par courrier aux intéressés.